

DECLARATION LIMINAIRE DU CTPD DU 17 DECEMBRE 2010

Avant d'aborder l'ordre du jour de ces deux CTPD, la **CGT-FP27** ne peut passer sous silence les journées d'action, de grève, et de manifestations qui ont eu lieu tout au long de l'année 2010, dans lesquelles les agents de la DGFIP se sont engagés massivement pour condamner la réforme des retraites. Et, malgré le vote de cette loi injuste et inefficace, les agents de la DGFIP ont porté avec les autres salariés l'exigence du retrait du projet et aujourd'hui l'abrogation de cette loi.

A leurs côtés, la CGT continue à porter d'autres orientations pour mieux répondre aux besoins des actuels comme des futurs retraités, s'inscrivant dans un tout autre partage des richesses.

❖ Les agents de la DGFIP sont confrontés quotidiennement aux effets néfastes d'une politique destructrice des emplois, des missions, des droits et garanties collectives, des conditions de vie au travail; une politique régressive qui n'est pas en reste en matière de blocage des salaires et de baisse de leur pouvoir d'achat.

Les fonctionnaires sont d'ailleurs les salariés qui paient le plus lourd tribut à cette réforme.

Sur les 25 milliards d'euros d'économie, pris sur le dos des salariés et des retraités, 9 milliards viennent des fonctionnaires. Ponction deux fois plus forte que pour les salariés du privé.

Malgré les fortes mobilisations, le gouvernement reste sourd aux revendications des salariés, et répond par des plans d'austérité ayant pour conséquences un chômage massif, et des suppressions de postes de fonctionnaire. Voilà l'avenir réservé à la population !!!

-Le CTPD convoqué aujourd'hui doit entériner les 14 suppressions d'emplois sur notre département. Il s'agit pour vous de décliner localement les décisions prises suite à la loi de finances 2011. Ce sont encore **2667 emplois** qui sont supprimés au sein de la DGFIP. Entre 2009 et 2011, ce ne sont pas moins de **7 606 emplois** qui ont été sacrifiés.

Rapportés aux effectifs, les effets ne peuvent pas être neutres que ce soit sur l'exercice de nos missions, sur les conditions de travail, et sur les droits des agents en matière de règles de gestion.

Malgré une volonté fortement affichée de faire des conditions de vie au travail un enjeu majeur, les suppressions d'emplois remettent en cause la crédibilité de l'administration. On assiste à la poursuite des dégradations des conditions de vie au travail, et à l'augmentation des souffrances.

Légitimement, la colère et le désarroi des personnels grandissent. Comment prétendre, en effet, améliorer les conditions de vie au travail en refusant d'évoquer l'emploi, les modes de pilotage des missions et le management des agents.

❖ Il suffit d'entendre les remontées des agents, tous cadres confondus, sur l'exercice de leurs missions et le sens donné à leur travail, sur leur réalité vécue quotidiennement pour le comprendre, sur la masse des tâches qui leurs sont assignées et le manque de temps pour les exercer.

❖ Les résultats des espaces de dialogue sur notre département ne font que confirmer le mal-être grandissant dans vos services. Les agents souffrent de la baisse cruciale des effectifs dans nos deux réseaux. On ne peut ignorer dans les comptes rendus les commentaires suivants : « les conditions de travail sont dégradées du fait du manque d'effectifs et de la trop forte masse de travail. Les agents ont le sentiment de se perdre dans le travail. C'est la qualité qui fait la variable d'ajustement, y compris en direction des contribuables. C'est le découragement ».

❖ Même vos cadres sont très inquiets d'une situation qui atteint des limites insupportables au niveau organisationnel. On peut relever les propos suivants: « l'assemblée nationale, la centrale décident de réformes sans moyens supplémentaires. Depuis quelques années, avec l'explosion des réformes, des changements et des restructurations, faute de moyens adaptés, on ne fait plus face (exemple réforme de la TP). Ce faisant, ces mesures, arrivant dans les postes et services, doivent être assumées en demandant de chercher à alléger par ailleurs. Or cela ne peut se faire qu'au détriment de tâches considérées comme essentielles jusqu'alors et en réduisant la qualité du travail. C'est désespérant. »

Comment allez vous alors remotiver vos troupes ? En les privant prochainement de jours ARTT en proportion des arrêts maladies rencontrés!

Concernant le CTP ayant pour sujet les horaires variables, nous déplorons le manque d'informations pour pouvoir comprendre et traiter les sujets mis à l'ordre du jour. Cette remarque est d'ailleurs valable pour le CTP sur l'emploi.

Toutes les méthodes employées (efficience, études comparatives des charges des différents services, ORE....) pour justifier les suppressions d'emplois ne sont accompagnées d'aucun calcul: ni pour les justifier ni pour les localiser dans notre département.

La DGFIP indique pourtant dans son dernier groupe de travail sur le dialogue social que « le droit à l'information des OS doit être assuré, notamment par la transmission des documents nécessaires à la compréhension des thèmes et des décisions prises par les représentants de l'Administration ».

Comment travailler ensemble sur des sujets qui touchent à la vie des agents sans être destinataires des notes cadres de la DG, en particulier:

- Celle du 24/11/2010 signée du DG Adjoint M RAMBAL

- Celle du 10/12/2010 qui finalise les règles de vie quotidienne signée du DG M PARINI

S'il est vrai comme le souligne M. PARINI que la généralisation des règles de vie a été décidée à l'issue du groupe de travail avec les représentants des personnels du 22/09, cela ne veut pas dire qu'il y a accord sur le fond des sujets.

-Pour la CGT, ce groupe de travail n'a pas permis de traiter au fond l'ensemble des questions soulevées. Déjà parce que ce groupe de travail a été repoussé, aboutissant à régler dans l'urgence des situations demandant plus de temps; plus de temps pour analyser les incidences pour les personnels mais aussi pour répondre de manière satisfaisante à l'usager; ensuite parce que la question des horaires de travail est à la croisée des chemins entre le choix individuel de l'agent et la question des organisations collectives du travail.

-Si la CGT acte l'option de l'administration qui étend le module horaire individuel à l'ensemble des personnels, elle ne peut s'affranchir d'une réflexion sur les horaires d'ouverture au public, afin d'éviter que des agents aient le sentiment d'être exclus du dispositif par les astreintes liées à leur fonction. Nous pensons évidemment aux personnels qui tiennent les caisses ou l'accueil dans l'ensemble de notre réseau.

-D'ailleurs l'administration ne s'y est pas trompée en indiquant: « Le régime des horaires variables au sein d'une unité de travail n'exclut pas l'identification de contraintes ponctuelles ne permettant pas à tous les agents de bénéficier à tout moment du libre choix de leurs horaires sur les plages variables ».

❖ Concernant les modalités d'application, nous relevons dans la note du 24 novembre 2010 que les directions procéderont à l'information des prochains CTP locaux des opérations de consultation liées à la détermination des plages fixes et variables. Nous n'avons été destinataires d'aucune information sur le déroulement des opérations dans les petites structures (postes ruraux), phase d'explication et de consultation. Et concernant ces sites, feront ils l'objet d'un CTPD début 2011 ?

➤ Y a t- il d'autres sites qui peuvent prétendre à une formule de travail sur 4,5 jours ?

❖ Concernant les ponts naturels, s'il est vrai que la réglementation propre aux deux filières n'impose pas d'organiser un vote préalable des agents, pour le

positionnement des ponts naturels, il n'en demeure pas moins que cette pratique a vu le jour dans la filière fiscale en 2002 dans notre département. Par ailleurs, la circulaire n'interdisant pas cette pratique, la **CGT FP 27** vous demande de procéder à une véritable consultation des personnels dans le courant du premier trimestre 2011 avant d'émettre un avis en CTP. Nous rappelons à ce sujet la revendication portée par la **CGT FP 27**, à savoir la nécessité d'un cadrage national annuel au cours d'un CTPC afin de déterminer des ponts naturels et une compensation pour les agents qui se voient ponctionner des jours de congés selon leur formule ARTT.

Pour les raisons évoquées ci-dessus, nous boycottons le CTP relatif aux suppressions d'emplois.

Les représentants CGT Finances Publiques de l'Eure.